SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Année scolaire : 2025 / 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

À retourner impérativement avant le 04 juillet 2025

Les dossiers déposés hors délais (après le 04 juillet 2025) seront examinés en fonction des disponibilités restantes début septembre pour une éventuelle prise en compte à compter du lundi 15 septembre 2025. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu le : ..... / ..... / ..... **Enregistré le :** ..... / ..... / .....

Réponse le : ..... / ..... / .....

☐ **Favorable** ☐ **Défavorable**

1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

Nom : ..... **Prénom(s) :** .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Ecole fréquentée à la rentrée 2025/2026 :

☐ École Maternelle des chênes ☐ École Élémentaire des chênes **Classe :** .....

Allergies alimentaires ou autres :

☐ Oui ☐ Non

Menu au choix :

☐ Avec viande ☐ Sans viande

Bénéficiaire de l'AEEH : ☐ Oui ☐ Non

2 RESPONSABLES LÉGAUX AUTORISÉS À VENIR CHERCHER L'ENFANT

	Responsable 1	Responsable 2
Nom		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Téléphone 1		
Téléphone 2		
Courriel		
N° allocataire CAF		

3 AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom	Prénom	Qualité (grand parent, oncle, tante etc.)	Téléphone

4 INSCRIPTION ANNUELLE AUX ACCUEILS

	Restauration	Périscolaire soir 17h15	Périscolaire soir 18h00
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

	Matin	Après-midi	Journée
MERCREDI			

L'accueil à la ½ journée sans repas ne pourra s'effectuer que sur l'une ou l'autre (matin ou après-midi)

4 DOCUMENTS À FOURNIR

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Coupon du règlement intérieur rempli et signé (à demander en mairie)
- PAI (si problèmes alimentaires ou autres)
- Ce document dûment rempli
- Jugement si divorce ou séparation avec mention garde d'enfant

---

Je soussigné(e) .....

représentant(e) légal(e) de l'enfant .....

certifie exact les renseignements donnés ci-dessus ***(sauf indication contraire transmise par écrit, les autorisations sont valables pour la durée de l'année scolaire 2025/2026)***

Fait à ..... le .....

Signature(s)

Renseignements :
Mairie de Sochaux, service enfance/jeunesse du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
ou par mail à enfance-jeunesse@sochaux.fr